

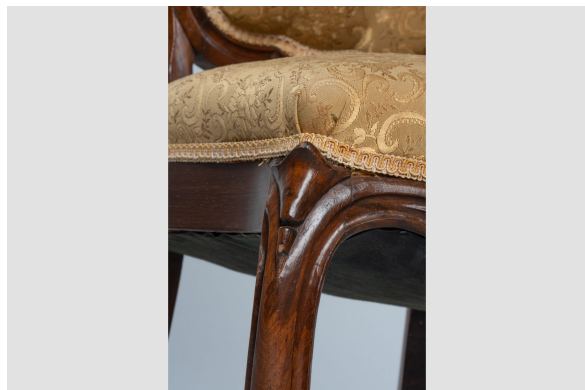
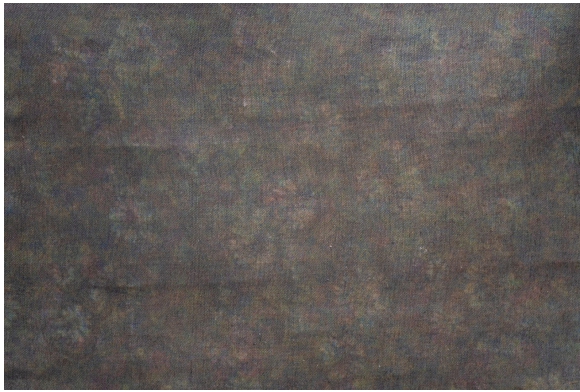
Chaise de style Louis-Philippe

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/chaise-2022-022-003/>

/ Vie domestique / chaise



□



□

Licence CC BY-NC-ND 4.0

Chaises rembourrées à dossier chantourné et violonné, ceinture chantourné et piètement cambré à l'avant. À appartenu à Louis-Joseph Papineau qui a fait faire le mobilier en France lors de son exil et a rapporté la pièce avec lui à son retour au Canada.

_____ 2022.22.03

_____ 1845

_____ 95,3 x 44,5 x 46 cm

Contexte historique

Ces chaises de style Louis-Philippe datent de la période victorienne (1837-1906). Elles font partie d'un ensemble de meubles ayant appartenu à la descendance de la famille Papineau jusqu'en 1986.

Avocat de formation, Louis-Joseph Papineau (1786-1871) est un homme politique emblématique de l'histoire du Québec et du Canada. Député pendant 28 ans, il est à la tête du Parti canadien (devenant le Parti patriote). Il défend les Canadiens français du Bas-Canada, notamment lors des rébellions patriotes (1837-1838).

Il fait partie des voix dénonçant les pouvoirs que la couronne accorde au gouverneur. Le refus des réformes du Bas-Canada par Londres exacerbe les tensions : la province s'embrase. Le mouvement patriote vaincu, Louis-Joseph échappe à l'emprisonnement et la déportation en s'exilant aux États-Unis, puis en France. Le mobilier présenté date de cet exil.

La remise en question des relations entre les colonies et la métropole mène à l'union des deux Canada de 1840. Louis-Joseph Papineau revient en 1845 et s'opposera toujours à cette union qui concrétise une intention impériale : obtenir une majorité anglophone au futur Parlement, et développer économiquement la province anglophone du

Haut-Canada.

Cet épisode s'inscrit dans une ère des nations et de la modernité. Par cette révision des pouvoirs, la province du Canada devient un État libéral moderne gouverné par la responsabilité ministérielle. Mis en place dans les années 1840, ce principe régit encore aujourd'hui le fonctionnement du Parlement canadien et de l'Assemblée nationale du Québec.

© Collection Pointe-à-Callière, don de Huguette Leblanc-Gagnon, 2022.022.003

Photo de Victor Diaz Lamich